

COMPTE- RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 23 AOUT 2013

CONSEILLERS PRESENTS

M. René CURLY (maire).
MM Jean- François DUMONT, Jean -Luc LEGRAND, Christian CHAMBARD (adjoints)
MM Marcel DODET, Lionel LOISY, Christophe GAINET.

CONSEILLERS REPRESENTES

Mme Edith GRILLE donne pouvoir à M René CURLY.
Rodolphe DEBRAIS donne pouvoir à M Jean- François DUMONT.

CONSEILLERS ABSENTS EXCUSES

Jean François MOUQUOD, Aurélien HUGUENET.

CONSEILLER ABSENT NON EXCUSE

Alain PONTAROLLO

SECRETAIRE DE SEANCE : M Christian CHAMBARD

La séance est ouverte à 20h30.

M le maire donne lecture des délibérations prises lors du précédent conseil, des demandes d'urbanisme, de l'état civil et rend compte de son agenda.

ENCAISSEMENT DE CHEQUES

Remboursement par l'assurance communale pour des frais de chauffage au restaurant scolaire et l'entretien des extincteurs. Suite au décès de Mme Louvrier, la famille fait un don à la commune. Proposition est faite pour que cette somme soit affectée au budget CCAS. Vote pour à l'unanimité.

DELEGATION SERVICE PUBLIC EAU POTABLE

Suite à l'appel d'offre lancé pour le renouvellement du délégataire de service public (SOGEDO), ce contrat arrivant à expiration, la commission d'appel d'offre s'est réunie en présence du représentant du cabinet conseil GESACO. 4 offres ont été reçues : Lyonnaise des Eaux, Véolia, SOGEDO, SAURE. Suite aux travaux du cabinet, la date du 23 septembre est retenue pour finaliser la démarche.

ECOLE

M le Maire résume le conseil d'école qui a eu lieu en Juin.

Les effectifs du restaurant scolaire sont en hausse et ceux de l'accueil du matin sont stables.

On déplore toujours de l'incivilité dans le bus lors des déplacements entre Goux et Villette.

Les travaux d'isolation thermique et phonique réalisés au niveau des classes sont appréciés par le corps enseignant.

Le problème de la nouvelle organisation de la semaine scolaire 2014 pose des interrogations. Un sondage au niveau du RPI sera réalisé par les enseignants, sachant qu'en dernier lieu ce sera le Grand Dole qui tranchera. La nouvelle organisation pour cette rentrée se présente de cette manière. Administrativement, l'école du village devient une école primaire à 3 classes, dont M Pareau est le directeur.

Deux nouvelles institutrices intègrent l'équipe pédagogique Mme LUGAND responsable de la maternelle et Mme CHEVIET en charge de la classe de Goux

Effectifs et répartition pour cette rentrée :

<u>Petite section</u>	5 petits de 3 ans	<u>Moyenne section</u>	13 âgés de 4 ans	Mme LUGAND
<u>Grande section</u>	12 élèves	CP	14 élèves	M PAREAU
<u>CE 1</u>	10 élèves	CE 2	13 élèves	M STUDER
CM 1	8 élèves	CM 2	11 élèves	Mme CHEVIET
Soit 86 élèves				

OFFICE NATIONAL DES FORETS

M le Maire précise qu'un avis municipal est paru précisant que le délai de débardage est fixé au 31 Août 2013. La vente de bois d'œuvre ayant lieu le 5 septembre à Ornans il est possible que les forestiers commencent leurs travaux très rapidement entraînant de fait des difficultés pour les particuliers.

Parcelle 22 : Vente des futaies – Scierie Jupille Falletans : 3 169 € Le garde ONF en charge de nos bois nous a fait part des travaux (votés en CM) effectués dans les parcelles 22 et 31.

Une délibération est demandée pour procéder au marquage dans les parcelles 9-26-27-28.

Vote POUR à l'unanimité

PERSONNEL COMMUNAL

Les 2 stagiaires d'été donnent toute satisfaction en réalisant divers travaux de peinture et autres aménagements.

M Lanaud en contrat aidé, s'acquitte très bien des tâches confiées.

M le Maire informe que Mme Ziegler fera valoir ses droits à la retraite en décembre 2013. Son remplacement sera à envisager en prenant en compte les contraintes des tâches qu'elle accomplit à la satisfaction de tous.

TRAVAUX COMMUNAUX

La salle de bain du logement communal ainsi que la toiture de l'école élémentaire ont été refaites en bénéficiant d'une subvention du Conseil Général à hauteur de 30% de la somme totale.

Réalisation d'une aire de stationnement à l'angle de la rue du bois et la rue du gouffre. Route de Goux réalisation d'une portion de trottoir en groise.

Travaux prévus: installation d'une clôture à l'emplacement de l'ancienne maison Dodet et quelques plots en bois le long de la rue du bois afin d'en maintenir les abords en état.

CONVENTION SOCIETE PROTECTRICE DES ANIMAUX

Une convention entre cette organisation et la commune existait déjà avec une participation de 203 €. Le législateur vient de dénoncer cette convention et au niveau national impose une nouvelle convention instituant une taxe de 1 €/habitant, ce qui se traduit par une taxe pour Vilette de 775 €. Délibération pour entériner cette convention

POUR 5 ABSTENTION 2 CONTRE 2 : Convention adoptée

OPH

M le maire rappelle qu'il s'agit de constructions à caractère social sur la parcelle acquise par la commune. Ce projet a déjà été discuté et une présentation en a été faite par l'OPH lors du dernier Conseil Municipal. Il s'agit de valider le choix entre 2 projets déjà connus et il est rappelé que ce choix est déterminé par le fait de valoriser un terrain communal et de favoriser un apport d'élèves potentiel pouvant pérenniser notre école. Enfin des précisions sont apportées sur le fait que nous cédon ce terrain sous un bail emphytéotique de 50 ans, que le maire aura une place prépondérante sur l'attribution des logements et qu'enfin nous serons associés à l'étude et à la réalisation de travaux, lesquels dureront entre 14 et 15 mois. Les 2 projets sont visibles en mairie et une réunion d'information communale est prévue. Projet 1 avec 9 logements, projet 2 avec 10 logements.

Projet 1 abandonné

Vote Projet n° 2 POUR 7 ABSTENTION 2 CONTRE 0 Projet 2 validé

REPRESENTATION DE L'EPCI

La loi de 2010 institue en vue des élections municipales de mars 2014 de nouvelles règles de représentativité des communes au sein de l'agglomération. Ce qui se traduit pour notre cas par la perte d'un représentant comme la majorité des petites communes ce qui ne nous laisse plus qu'un seul représentant.

Le bureau de l'agglomération propose 2 choix, qui en fait pour nous ne change rien si ce n'est que pour le choix 1 : le nombre global de représentants passe de 98 actuellement à 80 et dans le choix 2 il passerait à 91. M le maire précise que s'il n'y a pas de décision au Grand Dole c'est Monsieur le préfet qui imposera le choix 1 .

Vote POUR ou CONTRE le projet POUR : 7 CONTRE : 2 - le projet est accepté

Choix 1 POUR : 2

Choix 2 POUR : 5 - le choix 2 est validé

PRIX DE L'EAU

M le maire et JF Dumont font le point sur le budget assainissement pour faire apparaître un déficit conséquent de ce poste. C'était prévu et ce n'est pas une surprise du fait de l'investissement communal important pour installer le réseau d'eaux usées en séparatif. Il s'avère nécessaire et indispensable d'effectuer un ajustement de la **part communale** intégrant dorénavant le traitement des eaux par la Lyonnaise des Eaux. Après discussions et argumentations des conseillers et adjoints présents il est décidé de passer la contribution de la part fixe à 10 € et le prix du m³ à 1.57 €.

Vote POUR à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES

- Lecture d'un courrier des Mme LONGET au sujet d'une demande de construction en dehors du PLU
- L'agglomération propose des dates de réunions pour le faire le point sur son action (voir en mairie).
- M Viverge nous invite à une réunion d'information (voir en mairie)
- M le maire fait une mise au point au sujet de divers courriers et discussion au sujet d'un terrain situé à la Grande Brosse. Ce terrain est privé et la commune n'est en rien concernée et pour l'instant aucune demande de construction quelle qu'elle soit n'est parvenue en mairie
- M le maire fait part de son souhait de mettre en place sur le monument aux morts une plaque gravée d'un poème écrit par Mme Longet en l'honneur de nos poilus, à suivre.
- La cérémonie au bois des Ruppes aura lieu le 7 SEPTEMBRE 2013.
- C Chambard informe sur la manifestation des 30 clochers le 1er Septembre et fait appel aux bénévoles pour l'aide au ravitaillement et à la sécurité route de Goux .Une autre info est donnée sur le passage de la Traversée du Grand Dole le 14 Septembre avec une présence de 3 personnes pour assurer l'intendance.
- Les Bielles brevannaises (association de vieilles voitures) partiront du parking de l'école le 15 septembre.
- Un document est remis précisant le nouveau tarif de la déchetterie
- Suite à sa visite, un verrier de Longchaumois a fait une offre pour acquérir les vitraux de l'ancienne chapelle pour une somme de 600 €. Il est décidé d'attendre une meilleure opportunité
- Un arrêté au niveau de l'agglomération désigne l'arrêt de bus au bas de la rue du bois comme point de rencontre pour le covoiturage spontané.
- La commune gérant le coût des tickets repas, la question est posée sur le prix des repas pour les adultes fréquentant le restaurant, principalement les enseignants. Au vu du prix actuel 4,35 € il est demandé de passer ce prix à 6 €. Vote POUR à l'unanimité
- Notre employé communal Didier Mégard remplissant sa fonction à la satisfaction générale, sur proposition de M le Maire il est demandé de lui octroyer une prime. Vote POUR à l'unanimité
- Enfin M le maire remercie M Dodet pour sa présence pendant les congés de M Mégard.
- Les élections municipales auront lieu les 9 et 16 mars 2014.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30

Fait à Villette les Dole, le 26 Août 2013

Le Maire,

R. CURLY